



# Commune de CHAZEY-BONS

## CONSEIL MUNICIPAL du 17 juillet 2014

### Procès-verbal

Présents : Monsieur Didier BONNARD, Maire

Messieurs André MASLANKIEWICZ - Emile PERRAUD – Michel BATTISTELLA et Bruno FORT, Adjoints.

Mesdames Marie DICORATO - Christine LECHON - Céline MAFFRE - Frédérique MOISSET - Vanessa VEILLON - Messieurs Patrick CHARNAY – Christian COCHET et Francisco MARTINEZ conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme Christine COCHET et Mr Jean-Michel SALQUE

Secrétaire de séance : Vanessa VEILLON

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

### Ordre du jour :

- Délibérations :
  - ✓ Adhésion à l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain
- Informations diverses :
- Questions diverses

Monsieur le Maire désigne Vanessa VEILLON comme secrétaire de séance

**Procès-verbaux du 20 juin 2014** : Pas d'observations. Ils sont adoptés à l'unanimité. Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'une délibération relative au projet d'intégration de la voirie interne du lotissement Champ Devant à Rotherod dans la voirie communale.

Adopté à l'unanimité.

### ➤ Délibération :

#### ● Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain

Monsieur le Maire rappelle la création de l'Agence Départementale d'Ingénierie par le Conseil Général de l'Ain.

Il s'agit d'un établissement public à caractère administratif ayant pour but d'apporter aux communes et EPCI de l'Ain adhérents, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier, notamment pour la réalisation d'études et de travaux dans les domaines de :

- la voirie et l'aménagement de l'espace public
- l'eau potable et l'assainissement
- l'aménagement de l'espace et l'urbanisme
- le développement économique
- le bâtiment et l'énergie

L'adhésion est fixée à 0.50 €/habitant et par an mais se trouve divisée par 2 en cas d'adhésion de l'EPCI de rattachement. La communauté de communes pourrait adhérer dans les mois à venir, le sujet est à l'étude.

Le coût des interventions est de 450 € HT/jour quel que soit le domaine traité.

Monsieur le Maire précise que la commune a plusieurs projets pour lesquels l'aide de cette structure pourrait s'avérer très utile.

Puis Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer. L'adhésion est adoptée à l'unanimité.

- **Voirie interne du lotissement Champ Devant à Rotherod.**

Monsieur le Maire indique que l'association syndicale du lotissement souhaite rétrocéder à la commune la voirie interne.

Il rappelle l'historique du permis de lotir qui après les recours au Tribunal Administratif avait été sensiblement modifié afin que les nouvelles constructions s'intègrent mieux à la topographie du « village rue » de Rotherod. Il avait notamment été demandé au promoteur de créer une nouvelle voie desservant les lots de part et d'autre et reliant les voies communales existantes.

Une discussion autour des avantages et inconvénients de cette opération s'engage.

Il est souligné que cette voirie débouchant sur les voies communales route de Rotherod d'un côté et rue du bourg de l'autre, deviendrait accessible à la circulation et au stationnement de tout usager.

La commission d'urbanisme a émis un avis favorable.

Le Maire précise que le lancement d'une telle procédure nécessite la signature d'une convention entre la commune et le syndicat de copropriétaires afin de préciser le contenu, les conditions et modalités du transfert.

Monsieur Maslankiewicz donne lecture d'un projet de convention qu'il a rédigé avec l'aide de la DDT.

A ce stade, cette convention n'apparaît pas suffisamment précise, notamment en ce qui concerne le coût de cette opération pour la commune.

Ce point ne fera donc pas l'objet d'une délibération en l'état.

Toutefois, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'émettre un avis de principe sur le transfert envisagé.

10 élus se prononcent pour, 3 sont contre (Christine Lechon, Céline Maffre et Patrick Charnay).

Un nouveau projet de convention sera donc ultérieurement soumis à délibération.

➤ **Informations :**

- Lecture par Mr le Maire du rapport du SIVOM qui sera présenté au prochain conseil par Mme Dicorato, déléguée. Ce rapport est consultable en mairie.

- Affaires scolaires :

\* Mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires : Monsieur le Maire rappelle que le conseil d'école lors de sa séance du 27 juin a maintenu sa décision de ne pas appliquer la réforme à la rentrée scolaire de septembre.

Monsieur Bonnard indique qu'il a assisté à une conférence de presse le 11 juillet courant, avec des Maires de communes du Département confrontés aux mêmes difficultés de mise en œuvre.

\* Construction du groupe scolaire : Monsieur Bonnard indique que la réception des travaux sera faite partiellement le 23 juillet. Le déménagement étant toujours prévu fin août.

\* Choix du nom du nouveau groupe scolaire :

- L'eau vive : 2 voix
- La Louvatière : 7 voix
- Le Furans : 3 voix
- 1 bulletin blanc.

- Point sur l'animation/spectacle cirque de rue par Bruno Fort.  
L'animation se fera dans la salle des fêtes en cas de forte chaleur.

- Vanessa Veillon et Christian Cochet soulèvent des problèmes d'éclairage public notamment dans Rothonod et le secteur 'Sur Chazey'. Monsieur le Maire répond que concernant Rothonod le Syndicat d'Electricité a été sollicité, pour le secteur 'Sur Chazey' il faudrait prévoir une extension du réseau d'éclairage public

➤ Questions diverses :

- Bruno Fort propose de prévoir l'extinction de l'éclairage public de 00 h à 5 ou 6 h 00 du matin.
- Demande d'égout dans la rue du Faraboz
- Christian Cochet souhaiterait que les passages protégés pour les piétons soient repeints.
- Francisco Martinez soulève le problème d'implantation de panneaux publicitaires dans l'agglomération. Il aimerait connaître la réglementation dans ce domaine.
- Marie Dicorato déplore le dépôt sauvage de sacs d'ordures ménagères au bas du chemin du bourbouillon.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance. Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 17 juillet 2014.

Chazey-Bons, le 17 juillet 2014  
Le Maire, Didier BONNARD

